

Mellac, le 17 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les conseillers  
municipaux

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le :

**Lundi 22 décembre 2025 à 14h00 - Salle du Conseil Municipal**

**Ordre du jour :**

1. Point d'introduction ;
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2025 ;
  3. VC7 – Réfection et création de pistes cyclables – Plan de financement et subventions ;
  4. Finances :
    - a) Subvention à l'association STERENN ;
    - b) Tarifs municipaux pour 2026 ;
    - c) Autorisation au maire d'engager et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 ;
    - d) Décision modificative n°3 au budget principal de la commune ;
  5. Ressources humaines : mise à jour du tableau des emplois ;
  6. Convention avec Quimperlé Communauté pour le reversement du Fonds Vert ;
- 1/ 4 d'heure d'expression des administrés**
7. Questions diverses ;
  8. Information sur les délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire.

La réunion du 16 décembre n'ayant pu se tenir faute de quorum, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal pourra délibérer valablement sans condition de quorum lors de la séance du 22 décembre 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Franck CHAPOULIE  
Maire de Mellac

